



## CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Institut de Formation des Aides-Soignants

Le bateau blanc Bat C et D chemin de paradis B. P : 50248  
13698 MARTIGUES Cedex

site internet : [www.ch-martigues.fr](http://www.ch-martigues.fr)

☎ 04.42.43.25 30 et 04 42 43 25 31 Courriel: [ifsi@ch-martigues.fr](mailto:ifsi@ch-martigues.fr)



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## PROMOTION 2023-2026

### 2<sup>ème</sup> ANNÉE

### ANNÉE 2024 -2025

## Sommaire

1) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	1
1.1) Objectifs globaux	1
1.2) Objectifs spécifiques	1
1.3) Objectifs séquentiels de progression des apprentissages et de professionnalisation au cours des semestres 3 et 4	2
2) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	4
2.1) Alternance des périodes IFSI / Stages	4
2.2) Généralités	5
2.3) Stages	6
3) PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE	6
3.1) Répartition des 60 ECTS sur la deuxième année	6
3.2) Lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences	7
3.3) Répartition du suivi pédagogique	11
3.4) Les délégués de promotion	17
3.4.1) <i>Le rôle des délégués de promotion</i>	17
3.4.2) <i>Les attentes institutionnelles</i>	18
3.4.3) <i>Les réunions de la section relative à la vie étudiante</i>	18
3.5) Les étudiants régulateurs de semaines	18
3.5.1) <i>Objectifs :</i>	18
3.5.2) <i>Les missions du régulateur de semaine</i>	18
3.5.3) <i>L'organisation du régulateur de semaine</i>	19
4) DISPOSITIF D'ÉVALUATION	19
4.1) Évaluation des compétences en IFSI	19
4.2) Évaluation du service sanitaire	22
4.3) Évaluation des compétences en stage	22
4.3.1) <i>Évaluation des stages</i>	22
4.3.2) <i>Attribution des ECTS liés de stage</i>	22
5.1) Attendus du semestre 3	23
5.2) Attendus du semestre 4	23
5.3) Procédure de stage	24
6. SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTUDIANT	24
6.1) Le suivi pédagogique individuel à l'IFSI	25
6.2) Le suivi pédagogique de l'étudiant en stage	25
6.2.1) <i>Objectifs :</i>	25
6.2.2) <i>Modalités</i>	25
6.2.3) <i>Déroulement :</i>	26
6.3) les documents de stage	27
7. MODALITÉS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE	28
7.1) Modalités d'admission en 3 <sup>ème</sup> année	28
7.2) Modalités des épreuves de rattrapage	28
7.3) Redoublement	28
7.4) Réorientation	28

# 1) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

## 1.1) Objectifs globaux

**Le projet pédagogique de la 2<sup>ème</sup> année d'études d'infirmier(e) tend plus particulièrement à permettre à l'étudiant d'approfondir l'acquisition des objectifs suivants :**

- + Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- + Etablir son portefeuille de connaissances et de compétences
- + Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- + Se projeter dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement
- + Développer une éthique professionnelle

## 1.2) Objectifs spécifiques

L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- + Le raisonnement clinique et la réflexion critique
- + La démarche de soins et la planification des soins pour une meilleure expertise, en développant les capacités d'analyse /synthèse de l'étudiant, ainsi qu'en intégrant les différents professionnels de santé
- + La démarche en santé publique au travers de la réalisation du service sanitaire, en approfondissant les différentes notions de prévention et d'éducation
- + L'initiation à la recherche en soins infirmiers
- + Les techniques de soins infirmiers relevant du rôle propre et sur prescription médicale, (arrêté du 29 juillet 2004 relatif au diplôme d'état infirmier) renforçant le travail effectué en première année sur les calculs de doses au travers d'ateliers de pratiques et des différents stages
- + L'analyse des pratiques professionnelles à l'issue des stages
- + Le positionnement du professionnel de santé dans la relation soignant/soigné/famille

**En ce qui concerne le service sanitaire**, articles D.4071-1 à.4071-7 du code de la santé publique, les objectifs favorisent la mise en œuvre de:

- + L'initiation des étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risques
- + La réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé
- + L'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées
- + La participation des professionnels de santé à la prévention à travers leur pratique

## 1.3) Objectifs séquentiels de progression des apprentissages et de professionnalisation au cours des semestres 3 et 4

Légende :

UE 1 : Sciences humaines et droit	UE 2 : Sciences biologiques et : médicales	UE 3 : Sciences et Techniques Infirmières Fondements et Méthodes	UE 4 : Sciences et Techniques Infirmières Interventions	UI 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
-----------------------------------	--	--	---	--

Semestre 3

Compétences	UE	Objectifs
2	3.2 Projets de soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Négocier un projet de soin</li> <li>➤ Élaborer les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre de la pluri professionnalité</li> </ul>
	5.3 Communication et conduire un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soin, de conflit, et d'agressivité</li> <li>➤ Définir les conditions et les modalités de la communication propice à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de compréhension de la personne</li> <li>➤ Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité</li> <li>➤ Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres, du contexte et de l'urgence des situations</li> <li>➤ Utiliser les outils de soins infirmiers</li> <li>➤ Identifier les risques liés aux situations de soins et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées</li> <li>➤ Argumenter le projet de soins et la démarche clinique</li> </ul>
4	2.5 Processus inflammatoires et infectieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliquer les mécanismes physiologiques de l'infection et de l'inflammation</li> <li>➤ Expliquer les principes de l'immunologie</li> <li>➤ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées</li> <li>➤ Expliquer les liens entre les processus pathologiques et les moyens de prévention et de protection</li> </ul>
	2.8 Processus obstructifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliciter les mécanismes physiologiques de l'obstruction</li> <li>➤ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées</li> </ul>
	2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repérer les familles thérapeutiques, leurs moyens d'action et leurs interactions</li> <li>➤ Expliciter les risques et dangers des interactions médicamenteuses</li> <li>➤ Citer les précautions de la médication pour des populations spécifiques</li> </ul>
5	1.2 Santé publique et économie de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de santé</li> <li>➤ Utiliser les méthodes et les outils en santé publique, notamment statistiques</li> <li>➤ Identifier et expliciter les modalités de financement des soins de santé en France</li> <li>➤ Identifier les règles de financement des soins infirmiers dans les structures et en secteur libéral</li> </ul>
	4.6 Soins éducatifs et préventifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Caractériser les concepts, prévention, promotion de la santé, éducation en santé, éducation thérapeutique</li> <li>➤ Analyser une démarche d'éducation thérapeutique</li> </ul>
6	4.2 Soins relationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Argumenter les fondements de la relation de confiance et de l'alliance thérapeutique avec une personne</li> <li>➤ Conduire un entretien infirmier</li> </ul>
	5.3 Communication et conduire un projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soin, de conflit, et d'agressivité</li> <li>➤ Définir les conditions et les modalités de la communication propice à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne</li> <li>➤ Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité</li> <li>➤ Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations</li> <li>➤ Utiliser les outils de soins infirmiers</li> <li>➤ Identifier les risques liés aux situations de soins et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées</li> <li>➤ Argumenter le projet de soins et la démarche clinique</li> </ul>
9	3.3 Rôle IDE organisation du travail et inter professionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Caractériser les principaux concepts liés à la notion de travail</li> <li>➤ Explorer la notion de suivi des soins dans les contextes de pluri professionnalité</li> <li>➤ Situer la profession d'infirmier dans son histoire et dans son rôle aujourd'hui</li> </ul>

## Semestre 4

Compétences	UE	Objectifs
4	2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliciter le mécanisme physiologique de la dégénérescence d'un organe ou de la défaillance d'un appareil</li> <li>➤ Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées</li> <li>➤ Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes âgées</li> </ul>
	4.3 Soins d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hiérarchiser les urgences</li> <li>➤ Mettre en œuvre des soins d'urgence dans un environnement médicalisé</li> </ul>
	4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques</li> <li>➤ Intégrer les règles de surveillance et de suivi de ces activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles</li> <li>➤ Développer des habiletés gestuelles et comportementales en relation avec les contextes, les situations et les activités</li> </ul>
5	4.6 Soins éducatifs et préventifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaborer une démarche d'éducation thérapeutique en interdisciplinarité</li> </ul>
	5.4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants</li> <li>➤ Évaluer les savoirs mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage</li> <li>➤ Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médicopsychologiques</li> <li>➤ Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé</li> <li>➤ Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé et la prise en charge des personnes</li> <li>➤ Concevoir des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées</li> <li>➤ Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives</li> <li>➤ Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique</li> <li>➤ Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques</li> </ul>
7	1.3 Législation éthique et déontologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appliquer les principes éthiques dans les situations de soins posant un dilemme</li> <li>➤ Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans un contexte professionnel</li> <li>➤ Évaluer les conséquences de la notion de responsabilité professionnelle</li> </ul>
	4.5 Soins infirmiers et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acquérir une méthode d'analyse des risques liés aux pratiques professionnelles</li> </ul>
8	3.4 Initiation à la démarche de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les ressources documentaires dans le domaine des soins et de la santé</li> <li>➤ Expliciter l'utilisation des méthodes quantitatives et qualitatives dans le domaine de la recherche</li> <li>➤ Expliciter l'intérêt d'une démarche de recherche dans le domaine des soins et de la santé</li> <li>➤ Analyser les résultats d'une étude de recherche dans le domaine des soins et de la santé et argumenter les outils utilisés</li> </ul>
10	3.5 Encadrement des professionnels de soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins</li> <li>➤ Superviser et évaluer les actions de professionnels sous la responsabilité de l'infirmier</li> <li>➤ Formaliser des savoir-faire et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications, et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière</li> </ul>
	5.4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Idem compétence 5</li> </ul>



## 2.2) Généralités

L'enseignement à l'Institut de Formation débutera le :

**Lundi 26 août 2024 jusqu'au vendredi 27 juin 2025**

L'enseignement sera en moyenne de 35 heures par semaine avec une amplitude allant de :

**8h à 18h du lundi au vendredi inclus.**

Durant la deuxième année, l'alternance entre stage et cours théoriques s'organise selon le tableau suivant

	Cours	Stage
<b>S3</b>	10 semaines	10 semaines
<b>S4</b>	10 semaines	10 semaines

Au cours de l'année scolaire, les périodes de vacances seront de :

- **2 semaines pour Noël du 23/12/2024 au 03/01/2025 inclus**
- **1 semaine en hiver du 27/01/25 au 31/01/2025 inclus**
- **1 semaine au printemps du 07/04/25 au 11/04/25 inclus**
- **8 semaines en été du 30/06/2025 au 25/08/2025 inclus** Ces enseignements se répartissent de la façon suivante :
  - CM = cours magistraux
  - CMO= cours magistraux obligatoires
  - TD = Travaux dirigés
  - TPG = Temps personnel guidé
  - TP = travaux pratiques

### **DISPOSITIF « MyKomunoté »**

L'Institut dispose du portail collaboratif « MyKomunoté » dont l'objectif est de faciliter et sécuriser les échanges entre les étudiants et l'IFSI sur le plan administratif et pédagogique.

Ce portail collaboratif consiste en la lisibilité du planning, la saisie des bilans de stage, la consultation des résultats de la CAC...

### **LE SOCLE NUMERIQUE**

L'application de l'arrêté du 10/11/2022 relatif à l'instauration d'une formation socle au numérique en santé des étudiants est requise à la rentrée 2024.

Les objectifs de cette formation sont :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numériques
- D'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel
- D'accompagner la transformation du système de soins par le numérique

- De favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité
- D'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

Cette formation est organisée en cinq domaines de connaissances et de compétences à savoir :

- Les données de santé
- La cyber sécurité en santé
- La communication en santé
- Les outils numériques en santé
- La télésanté

La validation de ces séquences de formation passe par l'attribution de deux crédits européens inclus dans les unités d'enseignements existantes.

Les séquences concernées seront identifiées par l'utilisation du terme « socle numérique » dans les projets d'unités d'enseignement dans lesquelles elles seront intégrées.

### **2.3) Stages**

Les stages d'une durée de 10 semaines sont réalisés en deux périodes de cinq semaines. Ils sont effectués sur la base de 35 heures par semaine selon les organisations de travail des unités de soins. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de fériés sont possibles dès que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité. Cependant, les heures des jours fériés sont déduites du temps de stage.

Le planning est adapté au roulement des équipes en place dans les différents services.

Les horaires seront fixés par le maître de stage des différents services ou par le tuteur de stage responsable de l'encadrement des étudiants.

**Au cours de leur cursus de formation, les étudiants de l'IFSI du Centre Hospitalier de Martigues ont obligation d'effectuer au moins 70 h de stage de nuit. Ces heures devront être réalisées au plus tard au semestre 5.**

## **3) PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE**

### **3.1) Répartition des 60 ECTS sur la deuxième année**

Enseignement en IFSI :	
Sciences contributives au métier infirmier :	13 ECTS
Sciences et rôles infirmiers	24 ECTS
UE transversales	3 ECTS

Savoirs contributifs	ECTS
Sciences humaines	6
Sciences biologiques	7
<b>Total</b>	<b>13</b>

Savoirs Infirmiers	ECTS
Sciences infirmières, fondements	6
Sciences infirmières, interventions	10
Unités d'intégration	8
<b>Total</b>	<b>24</b>

Méthodes de travail	ECTS
Anglais	3
Méthodes de travail	0

Enseignement clinique en 2 stages : 20 ECTS

- Semestre 3 : 2 stages de 5 semaines
- Semestre 4 : 2 stages de 5 semaines

### 3.2) Lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences

Chaque UE contribue à l'enseignement d'une compétence.

Pour obtenir la validation d'une compétence, l'étudiant doit avoir acquis

- Les ECTS des UE en relation avec la compétence
- Les éléments de la compétence en stage selon les critères et indicateurs du portfolio.

Au sein des deux unités intégratives, des séquences pédagogiques en simulation sont prévues mobilisant les compétences 2, 6 pour le semestre 3 et la compétence 10 lors du semestre 3.

**Compétence 2 :** Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

#### Enseignements

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 3.2	3	Projet de soins infirmiers.	1
UE 5.3	3	Communication et conduite de projet	4

**Compétence 4 :** Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

#### Enseignements

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 2.5	3	Processus inflammatoires et infectieux	2
UE 2.7	4	Défaillances organiques et processus dégénératifs	2
UE 2.8	3	Processus obstructifs	2
UE 2.11	3	Pharmacologie et thérapeutiques	1
UE 4.3	4	Soins d'urgence	1
UE 4.4	4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2

**Compétence 5 :** Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

**Enseignements**

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 1.2	3	Santé publique et économie de la santé,	3
UE 4.6	3	Soins éducatifs et préventifs	2
UE 4.6	4	Soins éducatifs et préventifs	2
UE 5.4	4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	4

**Compétence 6 :** Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

**Enseignements**

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 4.2	3	Soins relationnels	2
UE 5.3	3	Communication et conduite de projet	4

**Compétence 7 :** Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

**Enseignements**

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 1.3	4	Législation, éthique, déontologie	3
UE 4.5	4	Soins infirmiers et gestion des risques	1

**Compétence 8 :** Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

**Enseignements**

Unité d'enseignement		Semestre	Préceptes	Crédits
UE 3.4		4	Initiation à la démarche de recherche	2

**Compétence 9 :** Organiser et coordonner des interventions soignantes

**Enseignement**

Unité d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédit
UE 3.3	3	Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	1

**Compétence 10 :** Informer et former des professionnels et des personnes en formation

**Enseignements**

Unités d'enseignement	Semestre	Préceptes	Crédits
UE 3.5	4	Encadrement des professionnels de soin.	2
UE 5.4	4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	4

## MODALITÉS DU SERVICE SANITAIRE

La durée totale du service sanitaire comprend : la durée de la formation théorique des étudiants à la prévention, le travail personnel de l'étudiant, la préparation de l'action de prévention, sa réalisation et son évaluation.

Elle s'organise sur 6 semaines de temps plein avec 105 h d'enseignement théorique et 105 h d'enseignement pratique (actions) sans nécessité de continuité entre celles-ci.

Semestre	UE	Objectifs	Contenus	Nombre d'heures	
				CM	TD
2	1-2	S'approprier les concepts en santé publique et santé communautaire	Concepts en santé publique : prévention/ promotion de la santé, déterminants, indicateurs, épidémiologie, santé communautaire Etude des déterminants de santé	4h	10h
		Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins	Etat de santé en France, organisation de la politique de santé, structures, planification, les réseaux de santé	6h	
3	1-2	Identifier les problèmes de santé prioritaires	Les grands problèmes de santé publique et l'organisation de la prévention	3h	
		Utiliser les méthodes et outils en santé publique, notamment statistiques	La démarche et les outils en santé publique	3h	
			Les outils en démographie et épidémiologie	5h	
			Évaluation de la politique et des actions		2h
			Élaboration d'outils diagnostics		6h
			Élaboration du projet		6h
			Rédaction du projet		6h
	4-6	Caractériser les concepts, prévention, promotion de la santé, éducation de la santé	Les concepts	4h	
			La démarche d'éducation à la santé		11h
	5-8			Temps de diagnostic, Diagnostic, Formation aux thématiques du service sanitaire	35h

Semestre	UE	Objectifs	Contenus	Nombre d'heures
			<b>CM</b>	<b>TD</b>
4	4-6	Élaborer une démarche d'éducation	Élaboration d'une démarche d'éducation à la santé	15h
	5-4	Concevoir des actions de promotion de la santé répondant aux besoins des populations ciblées	Élaboration des actions, outils pédagogiques et d'évaluation. Évaluation du projet	24h
	5-8		Préparation des interventions	18h
			Interventions	35h
			Débriefing	17h
TOTAL				210h

### 3.3) Répartition du suivi pédagogique

PROMOTION 2023-2026

ANNEE 2024-2025

TPG  
Suivi pédagogique S3

Temps personnel guidé 55 h

Heures Formateurs : 48 h

Heures Jours Fériés 7 h

Objectifs	Contenu	Heures programmées	UE	Méthodes Pédagogiques	Intervenants	Observations
Se référer aux cadres légaux de l'institution	Accueil des étudiants, présentation du projet pédagogique et du tableau des évaluations théoriques Présentation du règlement intérieur	2 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
	Élections des délégués	1 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
	Retour documents de stage	30mn	5.3 S3	TPG	Formateurs	
		30mn				
Travailler le projet professionnel	Présentation des objectifs institutionnels et construction des objectifs de stage	1 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
		1 h				
	Exploitation de stage	2h	5.3 S3	TPG	MC AGHER	
		2h				
	Analyse de la pratique professionnelle à partir de situation observée ou vécue en stage	2h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
		2h				
Don du sang	1h	5.3 S3	TPG	Formateurs		
S'initier à l'analyse de pratique professionnelle	Échanges autour d'une thématique d'actualité	1 h	5.3 S3	TPG	Directrice	
Consolider les connaissances	Séquences spécifiques	2 h	1.2 S3	TPG	Formateurs	
	Séquences spécifiques	3 h 30	2.5 S3	TPG	Formateurs	
	Séquences spécifiques	4 h30	2.8 S3	TPG	Formateurs	

	Séquences spécifiques	8 h	2.11 S3	TPG	Formateurs	
	Soutien calculs de doses : temps 1	2 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
	Soutien calculs de doses : temps 2	2 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
	Mise en œuvre de travaux pratiques	2 h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
		2 h				
		2 h				
S'inscrire dans un processus d'amélioration de la formation	Bilan de fin de semestre	2h	5.3 S3	TPG	Formateurs	
	Retour sur questionnaire de satisfaction du semestre précédent	1h	5.3 S3	TPG	Formateurs	

**PROMOTION 2023-2026**

**ANNEE 2024-2025**

**TPG**  
**Suivi pédagogique S4**

**Travaux personnels guidés 54 h**

**Heures Formateurs : 33 h**

**Heures Jours Fériés 21 h**

<b>Objectifs</b>	<b>Contenu</b>	<b>Heures programmées</b>	<b>Heures réalisées</b>	<b>UE</b>	<b>Méthodes Pédagogiques</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Observations</b>
Se référer aux cadres légaux de l'institution	Retour documents de stage	30mn		5.4 S4	TPG	Formateurs	
Travailler le projet professionnel	Présentation des objectifs institutionnels et construction des objectifs personnels du stage n°4 (en fonction du bilan des acquis)	1h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
		1h					
S'initier à l'analyse de pratique professionnelle	Analyses de pratiques professionnelles à partir de situation vécue en stage avec une problématisation conceptualisée	2h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
Collaborer avec ses pairs	Rencontre de fin d'année			5.4 S4	TPG	Formateurs	Stage
S'inscrire dans un processus d'amélioration de la formation	Retour bilan semestre 3	1h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
	Bilan fin de semestre			5.4 S4	TPG	Formateurs	Stage
S'auto évaluer et s'impliquer dans le processus de formation	Exploitation de stage	2h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
Consolider les connaissances	Séquences spécifiques	2 h		2.7 S4	TPG	Formateurs	
	Séquences spécifiques	4 h		4.3 S4	TPG	Formateurs	

	Présentation IPC + ateliers	1h		5.4 S4	TPG		Mutualisé avec les 3 <sup>ième</sup> années
	Présentation hôpital nord + ateliers	1h		5.4 S4	TPG		
	Soutien calculs de doses : temps 1	2 h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
	Soutien calculs de doses : temps 2	2 h		5.4 S4	TPG	Formateurs	
S'initier à l'analyse de pratique professionnelle	Échanges autour d'une thématique d'actualité	1 h		5.4 S4	TPG	Formateurs	

### **3.4) Les délégués de promotion**

Ils représentent l'ensemble de la promotion au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et de ses trois sections :

- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- La section relative à la vie étudiante.

Les différentes sections sont notamment amenées à prendre des décisions très importantes concernant la scolarité de chaque étudiant. (Demande de redoublement, insuffisances théoriques et pratiques, sanction disciplinaire, exclusion temporaire ou définitive etc....)

#### **3.4.1) Le rôle des délégués de promotion**

- Avant les différentes réunions :

Proposer un temps de rencontre de toute la promotion

Donner l'information sur les points à l'ordre du jour

Recueillir les différents points de vue sur les sujets à aborder, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Faire une synthèse des points de vue exprimés

- Pendant les réunions

Les points de vue rapportés sont ceux de la promotion. Les délégués ont droit à la parole comme tous les autres membres.

Demander la parole

Exprimer son point de vue dans le respect mutuel.

- Après les réunions

Faire le compte rendu à la promotion

#### **Rappel**

**Concernant la section compétente pour le traitement pédagogique et celle relative aux situations disciplinaires, il y a obligation de respect du secret professionnel, notamment pour les débats concernant la situation particulière de certains étudiants.**

**Les documents de travail remis en séance ne sont pas à diffuser**

### **3.4.2) Les attentes institutionnelles**

La philosophie de l'institut valorise la place de l'étudiant dans le dispositif de formation.

Une implication forte des étudiants dans la vie de l'institution est attendue.

Les délégués sont le trait d'union permanent entre la promotion et la directrice de l'institut, le formateur responsable, les autres personnels de l'IFSI, pour toutes les questions internes à la promotion, la transmission de consignes ponctuelles, la résolution, avec l'ensemble de la promotion, des problèmes inhérents à la vie de tout groupe en formation etc....

Ils contribuent à déterminer les modalités de fonctionnement du groupe, pour que chacun y trouve sa place, dans le respect des règles de fonctionnement qui ne sont pas incompatibles avec la bonne ambiance et la convivialité.

Ils proposent toutes les initiatives pouvant améliorer la vie sociale de la promotion en particulier et de l'IFSI en général.

Ils contribuent à développer des contacts avec les autres promotions, élaborer des projets communs d'activités diverses, créer une ambiance dynamique dans l'IFSI.

### **3.4.3) Les réunions de la section relative à la vie étudiante**

Elles ont lieu, deux fois par an, à la demande de la Directrice de l'Institut ou des étudiants. Toutes les questions relatives aux conditions de formation et à la vie étudiante peuvent être abordées. Cette instance à laquelle participent également les représentants de l'équipe pédagogique et du secrétariat, a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein de l'IFSI, de réguler les éventuels dysfonctionnements du quotidien et de favoriser la convivialité et un climat favorable à l'épanouissement de chacun, au sein de la communauté humaine à vocation professionnelle que constitue l'IFSI.

## **3.5) Les étudiants régulateurs de semaines**

### **3.5.1) Objectifs :**

Responsabiliser chaque élève et/ou étudiant à la vie de la promotion

S'impliquer dans l'organisation pédagogique de l'IFSI, favoriser une dynamique de groupe favorable à l'apprentissage

Favoriser l'intégration de tous les étudiants au sein de la promotion

Réguler l'interface « étudiant-formateur ».

### **3.5.2) Les missions du régulateur de semaine**

Chaque semaine de cours (du lundi matin au vendredi après-midi), deux à trois étudiants sont nommés « régulateurs de semaine »

- ✚ En cas d'absence d'un des régulateurs de semaine, l'autre étudiant en assure seul le rôle

- ✚ En cas d'absence des deux régulateurs, les deux étudiants prévus la semaine d'après les remplacent
- ✚ Un tableau par ordre alphabétique est établi jusqu'à la fin de l'année de formation. Chaque étudiant doit en prendre connaissance.

### **3.5.3) L'organisation du régulateur de semaine**

- ✚ En lien avec les activités pédagogiques :
  - Accueillir selon le cas, les intervenants extérieurs
  - Signaler tout retard ou absence des intervenants aux formateurs ou en leur absence au secrétariat
  - Aider à l'installation de la salle, des outils pédagogiques, et du matériel informatique
  - Participer à la distribution et à la collecte des documents en lien avec la formation
  - Gérer les feuilles d'émargement à chaque cours du matin et de l'après-midi
  - Remettre quotidiennement les feuilles d'émargement aux formateurs responsables de la promotion ou les glisser dans la boîte aux lettres « formateurs »
- ✚ Gestion des salles de cours, de TP et de l'espace détente :
  - Veiller à la propreté et au rangement de la salle, éteindre les lumières, fermer les portes et les fenêtres, les volets et effacer le tableau
  - Veiller à ce qu'aucun étudiant ne s'alimente dans les salles de cours aux heures de repas, sauf en cas d'autorisation de la directrice, et à ce que les poubelles ne contiennent pas de produits alimentaires.
  - Signaler tout dysfonctionnement aux formateurs

## **4) DISPOSITIF D'ÉVALUATION**

### **4.1) Évaluation des compétences en IFSI**

L'évaluation des enseignements semestriels donnent lieu à une session d'examen et une session de rattrapage/semestre.

**En cas d'absence à une épreuve ou de non validation d'une unité d'enseignement de la session 1 (évaluant les unités d'enseignement), les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Les étudiants sont inscrits automatiquement à la session 2.**

**Les étudiants sont informés des dates et heures des épreuves par affichage à l'IFSI**

**En cas d'invalidation d'une UE, la référente de l'UE organisera un temps de régulation en groupe sur du temps personnel. Vous serez informé en amont de la date et de l'heure. Lors de ce temps, vous pourrez consulter votre copie.**

Elles s'organisent selon les tableaux suivants :

### Semestre 3

Compétences	Référent UE	UE	Modalités d'évaluation	Temps	ECTS	Session 1	Correcteurs	Session 2	Correcteurs
2	V. SAUVAYRE	3.2	Épreuve écrite à évaluer en groupe restreint	3 h	1	<b>Semaine 4</b>	Formateurs	<b>Semaine 14</b>	Formateurs
9	S. RIPOLL	3.3			1				
2 et 6	C. MARIETTE	5.3	Épreuve écrite individuelle	3 h	4				
4	A. ARNAUDO	2.5	Évaluation écrite : QCM et QROC	2 h	2	<b>Semaine 4</b>	Universitaires et Formateurs	<b>Semaine 14</b>	Universitaires et Formateurs
	V. SAUVAYRE	2.8.	Évaluation écrite QCM et QROC	2 h	2				
	G. MONPAYS	2.11	Évaluation écrite QCM et QROC	2 h	1				
5	V. PASSERI	1.2	Épreuve écrite à évaluer en groupe restreint	Dossier à rendre	3	<b>Semaine 4</b>	Formateurs	<b>Semaine 14</b>	Formateurs
		4.6	Épreuve écrite individuelle	Dossier à rendre	2				
6	A. BECHET	4.2.	Mise en situation d'entretien lors de séquence pédagogique		2	<b>Évaluation en TD</b>	Formateurs	<b>Semaine 14</b>	Formateurs
Transversale	S. MINELLI	6.2.	Épreuve de connaissances de vocabulaire professionnel		2	<b>Semaine 4</b>	Formateurs	<b>Semaine 14</b>	Formateurs

## Semestre 4

Compétences	Référents UE	UE	Modalités d'évaluation	Temps	ECTS	Session 1	Correcteurs	Session 2	Correcteurs
4	A. BECHET	2.7	Épreuve écrite QCM- QROC	2h	2	<b>Semaine 21</b>	Universitaire et Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Universitaire et Formateurs
	A. ARNAUDO	4.3	Épreuve écrite en groupe restreint	2h	1		Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs
	C. MARIETTE	4.4	Épreuve pratique sur site Evaluation continue lors des TD	30'	2				
5	V. PASSERI	4.6	Action éducative collective auprès d'un groupe de personnes	1h	2	<b>À déterminer</b>	Formateurs	<b>Période estivale</b>	Formateurs
7	A. BECHET	1.3	Épreuve écrite en groupe restreint	3h	3	<b>Semaine 21</b>	Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs
	C. MARIETTE	4.5	Épreuve écrite		1				
8	S. RIPOLL	3.4	Épreuve écrite : Résumé d'une recherche en soins	2h	2	<b>Semaine 21</b>	Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs
10	G. MONPAYS	3.5	Épreuve écrite: Présentation d'une démarche d'encadrement sur dossier	Dossier à rendre	2	<b>Semaine 21</b>	Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs
	V. PASSERI	5.4	Épreuve écrite individuelle	3h	4	<b>Semaine 21</b>	Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs
Transversale	S. MINELLI	6.2	Épreuve écrite et traduction d'un article professionnel	1h	1	<b>Semaine 21</b>	Formateurs	<b>Semaine 27</b>	Formateurs

## 4.2) Évaluation du service sanitaire

SEMESTRES	UE	ECTS
S3	5-8	1 validé par l'IFSI (dossier de 1.2 S3)
S4	5-8	2 validés par les actions sur le terrain
	4-6	2 validés par l'IFSI (simulation de l'action)
<b>TOTAL</b>		5

## 4.3) Évaluation des compétences en stage

### 4.3.1) Évaluation des stages

Le portfolio de l'étudiant, sera l'outil d'évaluation et d'auto évaluation.

L'évaluation en stage dépend de plusieurs éléments :

- La présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation.
- Avoir analysé une pratique professionnelle en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio et sur mykomunote.
- Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations
- Avoir validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

### 4.3.2) Attribution des ECTS liés de stage

Au retour à l'IFSI, un bilan est organisé par les formateurs.

L'obtention des ECTS attribuée au stage est soumise à leur validation par la Commission d'attribution des crédits (CAC) présidée **par la Directrice de l'IFSI**.

La commission d'attribution des crédits est composée de formateurs, de représentants de l'enseignement universitaire et de représentants de tuteurs de stage.

Le dossier de l'étudiant y est présenté par le formateur référent de promotion après concertation avec le référent pédagogique.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un stage de rattrapage dont les modalités sont fixées par la CAC.

## 4.4) Attribution des ECTS liés aux enseignements théoriques

Les crédits de formation sont attribués par la commission d'attribution des crédits.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur **l'attribution des crédits européens** et sur **la poursuite du parcours de l'étudiant**.

### Dates des commissions d'attribution des crédits (CAC)

- **Semestre 3 :** Jeudi 27 février 2025
- **Semestre 4 :** **CAC** des résultats théoriques session 2 + stages **juillet 2025**

**Les résultats théoriques de la session 1 du semestre 4 seront affichés le 13/06/2025** pour permettre aux étudiants de participer éventuellement aux épreuves de rattrapage prévues la semaine 27.

## 5) LES STAGES

### Rappel :

Les étudiants sont tenus de contacter les tuteurs de stage au moins 15 jours avant le début de leur stage.

L'étudiant élabore ses objectifs en fonction :

- Des axes d'amélioration formulés sur les bilans antérieurs et de l'auto-évaluation de l'apprenant
- Des compétences à acquérir et des activités à réaliser spécifiques au terrain
- Des unités d'enseignements théoriques mobilisées à l'IFSI afin de favoriser les liens entre théorie et pratique
- Des recherches sur la discipline et du lieu de stage : fiche d'identification du terrain de stage (disponible pour certains terrains au CDI), échange lors du TPG formulation des objectifs de stage...

L'étudiant transmet les objectifs ainsi élaborés (présente) à son référent pédagogique par mail, au plus tard, le jour de la séquence « objectif de stage ».

L'étudiant (Il les) présente ses objectifs au tuteur de stage, **dès le début du stage**. Ils seront revus à l'issue de la première semaine de stage et notés dans le Portfolio dans le cadre correspondant. L'étudiant et le tuteur les réévalueront à d'autres moments du stage et lors du bilan intermédiaire.

### 5.1) Attendus du semestre 3

L'étudiant élabore pour chaque stage de cinq semaines :

- Des objectifs de stage au regard des compétences :
  - De l'UE intégrative 5.3 : C2 et C6
  - Des UE intégratives de 1<sup>ère</sup> Année C3 et C1
  - Des différentes compétences mobilisées au cours du semestre 3 : C5+ C7+ C4+ C9
  - D'autres compétences peuvent être mobilisées C8 et C10
- Une analyse de pratique professionnelle vécue en stage, rédigée sur la base de recherches personnelles permettant d'approfondir les différents questionnements professionnels en lien.

Afin de développer, le raisonnement clinique et la prise en soins holistique du patient, l'étudiant devra être en capacité de présenter 3 démarches de soins de patients à partir des outils du service : la planification, des dossiers de soins infirmiers.... La présentation de la démarche de soins sera effectuée selon le choix du formateur ou du tuteur

Un encadrement téléphonique sera réalisé lors du stage 3A.

Un encadrement sur le terrain sera réalisé lors du stage 3B

### 5.2) Attendus du semestre 4

L'étudiant élabore pour chaque stage de cinq semaines :

- Des objectifs de stage au regard des compétences :
  - De l'UE intégrative 5.4 : C5 et C10

- Des UE intégratives de 1<sup>ère</sup> Année (C3-C1) et du semestre 3 (C2-C6)
- Des différentes compétences mobilisées au cours du semestre 4 : C7+ C4+ C8
- D'autres compétences peuvent être mobilisées : C9
- Une analyse de pratique professionnelle vécue en stage, rédigée sur la base de recherches personnelles permettant d'approfondir les différents questionnements professionnels en lien

Afin de développer le raisonnement clinique et la prise en soins holistique du patient, l'étudiant devra être en capacité de présenter 1 relève synthétique, précise et en prenant appui sur la méthodologie de la démarche de soins d'un secteur de 4 patients à partir des outils du service : la planification, des dossiers de soins infirmiers...

Un encadrement téléphonique sera réalisé lors du stage 4A.

Un encadrement sur le terrain sera réalisé lors du stage 4B

#### **NOTA BENE**

**Durant les stages du semestre 3 ou 4, l'étudiant devra identifier une situation d'encadrement, la décrire, l'analyser au regard des concepts et de la méthodologie enseignée. Cette situation fera l'objet d'une évaluation écrite relative à l'Unité d'Enseignement 3.5 du Semestre 4.**

**En aucun cas, cette situation ne peut faire l'objet d'une exploitation avec le référent pédagogique.**

### **5.3) Procédure de stage**

Suivant la spécificité du terrain de stage, l'étudiant mobilise les connaissances acquises lors des unités d'enseignement. Il identifie les points forts acquis, les points à approfondir et les retranscrit dans son portfolio.

Lors d'un encadrement de terrain, le formateur référent du stage :

- ✚ Prend contact avec le tuteur de l'étudiant pour fixer la date de la rencontre sur le terrain de stage (les modalités de cette rencontre sont définies en aval)
- ✚ Informe l'étudiant de la date du rendez-vous par mail

Lors d'un encadrement de téléphonique, le formateur référent du stage :

- ✚ Prend contact avec le tuteur de l'étudiant pour échanger sur la progression des apprentissages
- ✚ L'étudiant transmet par courriel son ressenti de stage: accueil, encadrement, progression dans l'atteinte des objectifs...

## **6. SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTUDIANT**

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant, en vue d'une meilleure intégration des différents savoirs.

Pour la formation infirmière, la réglementation en vigueur ne prévoit pas de temps de suivi pédagogique imposé. Dans son projet et afin de garantir la qualité de la formation, l'équipe pédagogique a fait le choix d'organiser le suivi des étudiants.

L'équipe pédagogique propose deux types de suivis pédagogiques : individuel et collectif.

### **6.1) Le suivi pédagogique individuel à l'IFSI a pour objectifs:**

- ✚ D'inscrire l'étudiant dans un processus d'auto - questionnement et d'auto - évaluation,
- ✚ De suivre la progression de l'étudiant, au regard du projet pédagogique défini et de son parcours personnalisé,
- ✚ De faire le lien avec le dispositif de formation : outils d'évaluation, référentiels de compétence,
- ✚ De l'accompagner dans la construction et l'évolution de son identité et de son projet professionnel.

**Chaque étudiant, bénéficie d'un formateur référent.**

**L'étudiant de deuxième année bénéficie de deux suivis pédagogiques individuels obligatoires. Les rendez-vous sont fixés par le référent pédagogique.**

**Le premier suivi pédagogique individuel obligatoire aura lieu pendant les semaines 45 ou 46**

**Le deuxième suivi pédagogique individuel obligatoire aura lieu pendant les semaines 19 ou 20**

L'étudiant peut demander à son référent de bénéficier d'autres suivis pédagogiques individuels. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par courriel.

**En cas d'absence prolongée du référent, la continuité du suivi est garantie par la désignation d'un autre référent.**

### **6.2) Le suivi pédagogique de l'étudiant en stage**

#### **6.2.1 Objectifs :**

- ✚ D'accompagner l'étudiant dans l'acquisition des compétences.
- ✚ D'évaluer et réajuster l'atteinte des objectifs institutionnels
- ✚ D'apprécier à mi stage l'évolution de l'étudiant
- ✚ D'articuler le projet pédagogique de l'IFSI avec le terrain de stage
- ✚ D'aider l'étudiant dans l'auto évaluation de l'atteinte des objectifs personnels et dans la construction de son projet professionnel

#### **6.2.2) Modalités :**

- ✚ Rencontre tripartite (tuteur de stage, étudiant, formateur référent du stage) afin d'évaluer les apprentissages dans une approche par compétences.
- ✚ Au moins, une fois par semestre
- ✚ Sur le lieu de stage (ou à l'IFSI dans certains cas)

- ✚ Sur rendez-vous, à l'initiative du formateur référent du stage (date qui sera connue des 3 parties) et si nécessaire à la demande de l'étudiant ou du tuteur de stage

**Le formateur informe l'étudiant par mail des date et heure du rendez-vous.**

**Les étudiants sont tenus d'être présents le jour du rendez-vous fixé, de présenter leur portfolio et tous les travaux à réaliser durant le stage.**

**Pour chaque stage le formateur organise, si possible, le bilan de la façon suivante :**

- ✚ *Stage de 5 semaines* : il est à programmer la 3<sup>ème</sup> semaine ou au début de la 4<sup>ème</sup> semaine.
- ✚ *Stage de 10 semaines sur un même lieu*, le bilan s'effectuera entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> semaine.

**NOTA BENE : en fonction des disponibilités ou impératifs du terrain, ces critères peuvent être soumis à modification.**

### **6.2.3) Déroulement :**

*En amont de la rencontre :*

- ✚ Le tuteur de stage avec ou sans le professionnel de proximité, aura évalué la prise en soins d'une ou plusieurs personnes.

*Le jour du bilan:*

- ✚ L'étudiant présente au tuteur et/ou au formateur le travail attendu. Le formateur référent de stage et/ou le tuteur apporte(nt) les réajustements nécessaires. Le formateur pourra solliciter une seconde rencontre sur le terrain ou à l'IFSI, si un suivi complémentaire s'avère nécessaire.
- ✚ L'évaluation des compétences et des activités de soins en cours d'acquisition, font l'objet d'un bilan.

### **6.2.4) L'exploitation de stage**

#### **A - Régulation des analyses de pratiques professionnelles**

##### ➤ Définition

La régulation des analyses de pratiques est un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles (en lien avec le référentiel de compétences) vécues. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

##### ➤ Objectifs et intentions pédagogiques afin de favoriser la professionnalisation:

- ✚ Comprendre les situations rencontrées en stage,
- ✚ Prendre suffisamment de recul pour établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle,
- ✚ Analyser cette pratique professionnelle,
- ✚ Travailler la dimension émotionnelle de la prise en soins,

Cette séquence doit permettre aux étudiants d'acquérir les savoirs nécessaires pour :

- ✚ **Comprendre** : Les situations de soins et de travail,
- ✚ **Agir** : Savoir-faire avec qualité et sécurité,
- ✚ **Transférer** : Capacité à mobiliser toutes les ressources dans des situations nouvelles

➤ Modalités

L'exploitation de stage a lieu à l'IFSI sous forme de deux modalités :

- L'exploitation de stage avec un psychologue pour échanger sur les ressentis de stage.
- L'analyse de pratique professionnelle (APP) avec un formateur en groupe restreint.

Ils sont organisés dès le retour de stage de l'étudiant.

**a. ORGANISATION DE LA SÉANCE D'APP**

Chaque étudiant présente synthétiquement une situation observée ou vécue en stage construite avec l'outil d'aide méthodologique, puis l'une d'entre elles est choisie ou tirée au sort par le groupe.

**b. L'ANALYSE DE SITUATION**

La situation est décrite par l'étudiant l'ayant vécue sans qu'il ne soit interrompu. S'en suit une phase de questionnement par le reste du groupe. Le narrateur se met ensuite en retrait. Les autres participants élaborent alors les hypothèses de compréhension relative à la situation.

**c. LA SYNTHÈSE**

À la fin de la séquence de regroupement, il est conseillé à l'étudiant de rédiger sur un document qu'il peut intituler « synthèse » les conclusions de cette analyse comprenant:

- **Ce qu'il a compris ?**
- **Ce qu'il souhaite approfondir en théorisation ?**
- **Ce qu'il peut transférer dans sa pratique à venir?**

Ce document est à garder dans le portfolio.

**B - Régulation de situation prégnantes vécues en stage**

La régulation des situations prégnantes a lieu à l'IFSI sous forme d'ateliers constitués de 14 étudiants maximum encadrés par un(e) psychologue. Elle est organisée dès le retour de stage de l'étudiant.

➤ **Objectifs et intentions pédagogiques afin de favoriser la professionnalisation:**

- ✚ Être en capacité de verbaliser les difficultés inhérentes à la situation vécue
- ✚ Comprendre les situations rencontrées en stage
- ✚ Prendre suffisamment de recul pour établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle
- ✚ Analyser cette situation professionnelle
- ✚ Travailler la dimension émotionnelle de la prise en soins

**6.3) les documents de stage**

L'étudiant doit rendre les différents documents de stage au plus tard le **vendredi** de la semaine de retour à l'IFSI (pendant le temps dédié sur le planning), **après** saisie sur le portail collaboratif MyKomunoté :

- ✚ La feuille d'évaluation ainsi que la feuille d'activités datées, signées et tamponnées
- ✚ Le planning définitif dûment rempli au stylo, daté, signé et tamponné
- ✚ L'analyse de pratiques professionnelles. **Cette dernière DOIT IMPERATIVEMENT être transmise au formateur référent pédagogique par mail.**

**En l'absence d'un des documents, et si non saisi sur mykomunote, les documents ne seront pas récupérés par les formateurs.**

En cas de non-respect de ces consignes, l'étudiant s'expose à :

- Une convocation par la directrice
- Un avertissement avec inscription au dossier
- Un conseil de discipline

## **7. MODALITÉS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE**

### **7.1) Modalités d'admission en 3<sup>ème</sup> année**

L'article 51 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

À l'issue de la première et de la deuxième session, « *le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et de 48 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4* ».

**Les étudiants admis en année supérieure**, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale d'une année, **sont autorisés à présenter les unités manquantes** au cours de leur année de formation.

### **7.2) Modalités des épreuves de rattrapage**

La deuxième session est organisée selon les mêmes modalités que la première session pour toutes les épreuves des semestres 1 à 4 pendant la semaine 27

Les résultats sont affichés au plus tard 48 h après la commission.

La note de l'épreuve de la deuxième session se substitue à la note de la première session même si elle est inférieure.

### **7.3) Redoublement**

Sont admis à redoubler les étudiants qui ont obtenu entre 90 et 107 crédits au cours des semestres 1,2, 3 et 4.

Les étudiants admis à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

**Pour rappel : les crédits sont attribués par la CAC pour les évaluations théoriques ainsi que pour les stages.**

### **7.4) Réorientation**

En cas de difficultés à poursuivre la formation, tout étudiant peut se réorienter vers une autre filière. L'article 54 de l'arrêté du 31 juillet 2009 précise :

« Lorsque l'étudiant fait le choix de se réorienter, un dispositif spécial de compensation lui permet d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et sa validation correspondant en crédits européens.  
Le cas échéant, un dispositif de soutien est mis en place »

# **ANNEXES**